



Section Oullinoise de Secourisme

Association loi 1901, agréée de Sécurité Civile
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme sous le n° 3051
1, Rue Etienne Dolet, 69600 OULLINS
+33 762 691 447
www.secourisme69.com - contact.@secourisme69.com
N° Siret 449 772 151 00014 - APE 9499Z



Association Agréée de
Sécurité Civile

FORMATION DE PREPARATION AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE



PROMOTION
2019 - 2020

SOMMAIRE

1. Qu'est-ce que le BNSSA ?	page 3
2. Les conditions d'admissibilité.	page 3
3. Les conditions d'admission.	page 4
4. Dates et lieux de formation.	page 4
5. PSE1.	page 5
6. Durée de la formation.	page 5
7. Le nombre de participant.	page 5
8. L'équipe pédagogique.	page 6
9. Tenue des stagiaires.	page 6
10. Dossiers d'inscription.	page 6
Annexes :	
Fiche de renseignements (<i>BNSSA</i>)	page 8
Certificat médical (<i>BNSSA + préfecture</i>)	page 9
Lettre de motivation (<i>BNSSA</i>)	page 10
Autorisation parentale (<i>BNSSA</i>)	page 11
Autorisation de droit à l'image (<i>BNSSA</i>)	page 11
Fiche de renseignements (<i>préfecture</i>)	page 12
Exemple lettre demande de passage (<i>préfecture</i>)	page 13 et 14
Planning de formation	page 15
Conventions de stage	page 16, 17 et 18

1. Qu'est-ce que le BNSSA ?

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est un diplôme permettant d'intervenir en tant que nageur sauveteur :

- principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau,
- à titre dérogatoire et secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine)

Le rôle et les missions sont de prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.

Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.

Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

La formation prépare à l'examen mais l'objectif est de faire de vous de réels sauveteurs opérationnels de qualité, capables de travailler efficacement en équipe. C'est pourquoi nous tenons à l'assiduité de chaque stagiaire et nous demandons une grande motivation et implication.

2. Les conditions d'admissibilité à la formation.

Avant la première séance d'entraînement le candidat devra :

- être âgé de 17 ans, ou être émancipé, ou avoir remis l'autorisation parentale
- avoir remis réglé les 25 € comprenant l'adhésion à la Section Oullinoise de Secourisme ainsi que la licence FFSS (possibilité d'effectuer vos règlements en ligne ou par chèque)
- avoir remis la fiche de renseignements en y ayant joint une photo d'identité,
- avoir effectué sa pré inscription en ligne sur notre site. <https://secourisme69.comiti-sport.fr/>
- avoir remis **obligatoirement*** le certificat médical,
- avoir remis la lettre de motivation.

*Toute personne n'ayant pas remis ce certificat ne sera pas admis à l'entraînement.

**Notre association propose des inscriptions en ligne, cela vous permet de déposer votre certificat médical et votre dossier complété en version informatique ainsi que d'effectuer tous vos règlements en ligne ou par chèque. Adresse : <https://secourisme69.comiti-sport.fr/>

3. Les conditions d'admission à la formation.

L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout candidat en fonction de ses motivations ou de ses capacités physiques. Le candidat en sera alors averti au plus tard le 26 octobre 2019.

Pour le candidat refusé, les frais jusqu'alors engagés ne seront pas remboursés par l'association mais il pourra alors se voir s'il le désire réorienter vers la section natation de l'association en Ecole National de Sauvetage ou en sauvetage sportif. Si le candidat présente les motivations et les capacités suffisantes pour suivre la formation de préparation à l'examen du BNSSA il devra alors pour être admis en formation :

- avoir remis le dossier d'inscription **complet** avant le 19 octobre 2019,
- avoir remis **en double exemplaire** la convention de stage **signée** avant le 19 octobre 2019.
- avoir remis la cotisation de 345 € (le paiement pouvant être échelonné en trois fois),
- avoir remis quatre timbres au tarif en vigueur,
- justifié de son inscription au PSE1, en être déjà titulaire et à jour ou s'inscrire via comiti au formations que l'association propose.
- remettre les photocopies :
 - > de la carte nationale d'identité,
 - > des diplômes de secourisme détenus et des dernières attestations de formation continue des dits diplômes.

4. Dates et lieux de formation.

Un calendrier **provisoire**, sur lequel figurent dates, horaires et lieux de formation, est remis en début de saison aux stagiaires, **il peut cependant être modifié en cours de saison si nécessaire**. Le stagiaire sera alors prévenu de ces changements par courrier électronique.

Les cours pratiques ont lieu tous les samedis de 18h00 à 20h00.

Les cours de réglementation se font dans une salle de classe dédié à cet effet qui vous sera communiqué, selon un calendrier déterminé en début de saison.

Le candidat au BNSSA devra être titulaire du PSE1; Nous proposons à nos stagiaires 2 sessions de formation.

Nous demandons également aux stagiaires la participation obligatoire à la nage en eau vive : une sortie lac qui se déroule sur un dimanche.

L'association propose diverses formations complémentaires comme une initiation à la plongée, les techniques de sauvetage spécifiques à certains milieux, ou encore la gestion d'une victime polytraumatisée.

5. PSE1

Pour accéder à l'examen du BNSSA vous devez être en possession du PSE1 (Premiers Secours en équipe de niveau 1).

Cette formation de 35heures vous apporte les connaissances relatives aux actions de secours et à travailler seul et en équipe avec et sans matériel.

Nous vous proposons 2 sessions pour cette formation avec un coût de 200 euros si vous suivez la formation durant votre BNSSA (possibilité d'auto financé sa formation PSE1 en s'engageant comme bénévoles sur les postes de secours de notre association : soit 125 euro autofinancé par 8 postes de secours sur une année et 125 euro restant à charge).

En cas d'indisponibilité du stagiaire, celui-ci devra trouver une formation et s'y rendre par ses propres moyens et ne bénéficiera pas du tarif préférentiel proposé par l'association.

DATES :

Formation initiale :

-16 et 17 novembre + 23 et 24 novembre + 30 novembre et 1^{er} décembre 2019

ou

-11 et 12 janvier + 18 et 19 janvier + 25 et 26 janvier 2020.

Formation continue :

-12 octobre ou 14 décembre

6. Durée de la formation.

La formation commence à l'entrée du stagiaire en formation et se termine le 06 Juin 2019.

Les inscriptions à la formation sont clôturées en décembre.

7. Le nombre de participants.

La formation est ouverte pour un nombre de places limité à 20 stagiaires. Par conséquent **les dossiers incomplets ou remis en retard seront systématiquement rejetés.**

8. L'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique de la Section Oullinoise de Secourisme est composée de :

- Monsieur M'SAHEL Nouryann : Responsable Pédagogique de la Formation, Educateur Sportif Activités de la Natation
- Monsieur COUMONT Pierre et Mme CHARBIN Anais : Formateur Premiers secours en équipes,
- Monsieur BARRUCAND Alain: Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Le plateau pédagogique est composé de l'équipe pédagogique et de divers formateurs choisis en fonction de leur vécu, de leurs qualifications, et de leurs connaissances (sauveteur qualifié, moniteur de plongée etc...).

9. Tenue des stagiaires.

Les entraînements de type préparation physique générale (PPG) ou test de condition physique terrestre, se feront en tenue de sport (survêtement et chaussures de sport).

Les entraînements de natation et de sauvetage aquatique se feront en maillot de bain (**short et caleçon de bain interdits**), bonnet de bain obligatoire, avec palmes (type palmes de loisir ou de plongée), masque et tuba. Les lunettes de natation sont recommandées pour les entraînements natation.

Les cours de secourisme se feront en tenue de sport (survêtement et chaussures de sport).

Certaines formations spécifiques non obligatoires (par exemple : nage en eau vive, stage mer...) peuvent solliciter l'achat ou la location de matériel particulier. (Prévoir une combinaison de plongé pour toutes les sorties).

10. Dossiers d'inscriptions

Nous vous demandons plusieurs dossiers pour les différentes étapes de la formation :

BNSSA dossier complet après acceptation du candidat :

- Autorisation parentale si nécessaire (annexe page 11),
- 25euro de licences
- fiche de renseignements (annexe page 8),
- pré inscription en ligne sur notre site. <https://secourisme69.comiti-sport.fr/>
- le certificat médical (annexe page 9),
- la lettre de motivation (annexe page 10),
- Conventions de stage signées, (annexe page 16-19)
- cotisation de 345 € (le paiement pouvant être échelonné en trois fois),
- quatre timbres au tarif en vigueur,
- justifié de son inscription au PSE1 ou photocopie du diplôme et des formations continues,
- photocopie de la carte nationale d'identité

PSE1 :

Règlement par chèque ou via comiti : <https://secourisme69.comiti-sport.fr/activites/stage>

Toutes les inscriptions sur internet (attention nombre de places limités):

PREFECTURE (inscription à l'examen) :

La décision de vous présenter à l'examen appartient à l'équipe pédagogique et au comité directeur. Le choix de la date à laquelle vous serez présenté dépend de votre niveau et investissement dans la formation.

Les dates d'examen vous seront communiqué au cours de la saison, elle se trouve généralement autour de mars, avril et mai.

Tous les dossier préfecture devront être rendu mi-mars.

- Fiche de renseignement administratif (annexe page 12)
- Certificat médical datant du mois de mars (annexe page 9)
- Lettre manuscrite (écrit à la main) de demande d'examen stagiaire (exemple en annexe page 13)
- Lettre manuscrite (écrit à la main) de demande d'examen parentale pour les mineurs (exemple en annexe page 14)
- Photocopie PSE1 ou PSE2
- Photocopie Formation Continue PSE1 ou PSE2 (si diplôme initiale de plus d'un an)
- Certificat d'émancipation pour les mineurs émancipés
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat pour l'envoi de la convocation
- Une enveloppe A4 timbré et suivie à l'adresse du candidat pour l'envoi de son diplôme en cas de réussite. (A la charge du candidat de garder le ticket de suivi)



FICHE DE RENSEIGNEMENTS STAGIAIRE BNSSA

ETAT CIVIL

NOM : _____

Prénom : _____

Sexe : Masculin Féminin

Nationalité : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Département : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Personne à prévenir en cas d'accident : _____

Téléphone : _____

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les adhérents sont informés que les informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en œuvre par la FFSS.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) _____, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour Monsieur, Madame, Mademoiselle* _____ et avoir constaté qu'il, elle* ne présente aucune contre indication apparente à la pratique des sports terrestres, de la natation, du sauvetage et du secourisme, ainsi qu'à la surveillance et au secours des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A _____ le _____

Cachet et signature :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément.

Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelle de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

* Rayer les mentions inutiles.

LETTRE DE MOTIVATION

Dans cette lettre, exprimez :

- ce que vous attendez de la formation,
- vos objectifs,
- ce que vous envisagez de faire à l'issue de la formation,
- votre expérience technique en matière de natation et de premiers secours.

Fait le _____ à _____

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ , Père, mère, tuteur(rice)*
de Monsieur, Mademoiselle* _____ , l'autorise à participer à
l'ensemble des activités proposées par la Section Oullinoise de Secourisme et de ses partenaires,
et autorise l'équipe de formation de la dite association à prodiguer les soins d'urgences
nécessaires en cas d'accident ainsi qu'à l'évacuation de l'enfant par les services de secours.

* Rayer les mentions inutiles.

A _____ le _____

Signature :

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) _____ , autorise la Section Oullinoise de
Secourisme à capter et exploiter mon image pour les besoins de l'association notamment pour les
articles de presse, le site internet, les affiches...

A _____ le _____

Signature :

Pour les mineurs signature des parents ou tuteur(rice) :

Père

Mère

Tuteur(rice)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :

PRENOM :

PROFESSION :

SEXE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

DIPLOMES ET BREVETS SPORTIFS DETENUS :

JOINDRE :

- Photocopie du PSE1 ou PSE2
- attestation de formation continue PSE1 ou PSE2.
- Demande écrite du candidat. (Pour les mineurs ayant 17 ans à la date de l'examen, la demande doit être formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde)
- Pour les mineurs émancipés : certificat d'émancipation
- Certificat médical ci- joint
- Attestation de formation ci- jointe complétée
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES AYANT PREPARE LE CANDIDAT :

OBSERVATIONS :

DATE

SIGNATURE

NOM Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Exemple

Monsieur le Préfet

Préfecture du Rhône

106, Rue Pierre Corneille

69003 Lyon

A l'attention du SIDPC,

Objet : Demande autorisation d'inscription à l'examen du BNSSA

Monsieur le Préfet,

Je soussigné(e), Nom Prenom né(e) le... à ... licencié(e) à la FFSS, ai l'honneur de solliciter votre bienveillance pour mon inscription à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique qui se déroulera le .../.../2017, à Lyon pour la partie théorique et le .../.../2017, à Lyon pour la partie pratique.

A cet fin je vous adresse mon dossier d'inscription dûment complété.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à mes sincères salutations.

Fait à :....., le : .../.../...

Signature

NOM Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Monsieur le Préfet

Préfecture du Rhône

106, Rue Pierre Corneille

69003 Lyon

Exemple

A l'attention du SIDPC,

Objet : Demande autorisation d'inscription à l'examen du BNSSA

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance pour l'inscription de mon fils/ ma fille, Nom prénom date et lieux de naissance, à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique qui se déroulera le .../.../2017, à Lyon pour la partie théorique et le .../.../2017, à Lyon pour la partie pratique.

Ses coordonnées :

(NOM Prénom – Adresse Postale – Numéro de téléphone - Mail)

A cet fin je vous adresse son dossier d'inscription dûment complété.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à mes sincères salutations.

Fait à :....., le : .../.../...

Signature



Planning annuel

Ce planning est à titre indicatif, les horaires peuvent être modifiés durant l'année pour les besoins de la formation. Les stagiaires en seront informés par e-mail. (Les cours noté en rouge sont à titre conseillés mais non obligatoire, le reste est obligatoire)

JOUR	HEURE	LIEU	FORMATION / OBSERVATIONS
21/09/2019	17h45-20h00	Piscine d'Oullins	Préparation Physique (tenue de sport)
28/09/2019	17h45-20h00	Piscine d'Oullins	Préparation Physique (tenue de sport)
05/10/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement natation et test
12/10/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement natation et test
19/10/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement et bilan + reunion avec les parents
09/11/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
16/11/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
23/11/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
30/11/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
07/12/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
14/12/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
21/12/2019	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Examen blanc
11/01/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
18/01/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
01/02/2020	16h00-18h00	Salle des clubs	Réglementation
01/02/2020	18h00-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
08/02/2020	16h00-18h00	Salle des clubs	Réglementation
08/02/2020	18h00-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
15/02/2020	16h00-18h00	Salle des clubs	Reglementation
15/02/2020	18h00-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
22/02/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Examen blanc
23/02/2020	14h-17h	Centre Nautique d'Oullins	Formation risque en plongée
14/03/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement - Retour dossier prefecture
21/03/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
28/03/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
04/04/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
11/04/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
18/04/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
19/04/2020	Journée	Lac de Paladru	Sortie Lac
09/05/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
16/05/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
17/05/2020	Après midi	Centre Nautique d'Oullins	Open de sauvetage (course inter associative)
23/05/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Entraînement
30/05/2020	17h45-20h00	Centre Nautique d'Oullins	Formation plan dur polytraumatisé
06 et 07/06/2020	Week end	Sète	Week end sortie mer

CONVENTION DE STAGE

Entre les soussignés :

1 – Section Oullinoise de Secourisme, sise 1, Rue Etienne Dolet, 69600 OULLINS, désignée ci-après Organisme de Formation, représentée par sa Présidente, Madame M'SAHEL Inesline, d'une part,

et

2 – Monsieur, Madame, Mademoiselle* _____, désigné(e) ci-après le Stagiaire, domicilié _____, d'autre part,

qui a pris connaissance de cette convention, et en a accepté expressément les clauses. Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat.

En exécution du présent contrat :

- l'Organisme de Formation organise l'action de formation décrite dans l'article 2,
- le Stagiaire s'engage à appliquer et respecter la présente convention.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation.

L'action de formation est la suivante :

- elle a pour objectif la préparation à l'obtention du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA).
- La durée de formation s'échelonne du 21 septembre 2019 au 06 Juin 2020 au centre nautique d'Oullins, 44, Grande Rue, 69600 OULLINS pour les cours pratiques et théoriques.
- La présentation des dossiers auprès des préfectures de département, à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est effectuée **obligatoirement** par l'Organisme de Formation.

Article 3. Dispositions financières

Tarifs :

Le coût de la formation pratique et théorique (préparation à l'examen) est fixé à 345,00 € (trois cents quarante-cinq euro et zéro cent). **En sus l'adhésion** à la Section Oullinoise de Secourisme d'un montant de 25,00 € (vingt-cinq euro et zéro cent) comprenant la licence auprès de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. Cette adhésion comprend entre autres l'assurance du Stagiaire et devra par conséquent être réglée **avant** la première séance d'entraînement.

Le coût de l'obtention des diplômes de secourisme requis afin de se présenter à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est en sus de celui de la formation pratique et théorique. Cette formation peut s'effectuer auprès de toutes associations nationales agréées ou organismes publics habilités.

Toutefois, des formations seront planifiées par la Section Oullinoise de Secourisme pour un coût de 200euro.

Païement :

Le Stagiaire s'engage à verser la totalité des frais de formation lors de la remise du dossier pour l'inscription définitive, le 19 octobre 2019.

Ils comprennent :

- l'entrée au centre nautique pendant les créneaux réservés à l'association,
- les cours pratiques,
- les cours théoriques,
- la présentation à l'examen du BNSSA.

Le règlement peut s'effectuer en trois chèques de 115,00 € (cent quinze euro et zéro cent) encaissables :

- à l'inscription,
- en janvier 2020,
- en avril 2020.

Article 4 : Déroulement des cours.

Le Stagiaire **doit arriver à 17h45 dans le hall d'entrée du centre nautique** afin de s'émarger. **L'émargement est obligatoire** et s'effectue de 17h45 à 17H50. L'accès au vestiaire se fait à partir de 17h50. **L'accès au bassin se fait seulement en présence d'un des formateurs ou cadre de l'association** à 17h55. Les stagiaires peuvent alors aménager le bassin en présence des formateurs afin de se mettre à l'eau à 18h00.

Article 5 : Discipline.

Le stagiaire est soumis au règlement intérieur du centre nautique et de l'association.

Tout comportement agressif ou malveillant à l'encontre des autres membres, des formateurs, dirigeants ou personnel de l'établissement pourra donner lieu à une suspension temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation.

Article 6 : Retards et absences.

Retards :

Tous les retards seront notés par le formateur sur la feuille d'émargement, et devront faire l'objet d'une **justification systématique**. Le stagiaire devra alors fournir **avant le cours suivant** le justificatif

éventuel du retard et au minima un courrier justifiant le retard. Le formateur pourra refuser l'accès au cours au stagiaire ne pouvant pas justifier son retard.

En cas d'abus, des sanctions pourront être appliquées, y compris la non présentation à l'examen. Aucun remboursement même partiel ne sera effectué.

Absences :

La présence à tous les cours est **indispensable**. En cas d'absence le stagiaire devra fournir pour **le cours suivant** un justificatif de son absence et au minima un courrier justifiant son absence. En cas d'abus, des sanctions pourront être appliquées, y compris la non présentation à l'examen, en effet un nombre d'heure minimum est obligatoire pour la présentation à l'examen. Aucun remboursement même partiel ne sera effectué. Toutefois l'Organisme de Formation se réserve le droit de prendre des mesures dérogatoires selon les situations individuelles, et les motifs évoqués.

Article 7 : Interruption du stage.

En cas de cessation anticipée de la formation, par abandon du stagiaire, le présent contrat est résilié et aucun remboursement même partiel ne sera effectué à l'exception de la situation suivante :

Une fermeture éventuelle du centre nautique lors des périodes d'activité ne pourra donner lieu au remboursement même partiel de la cotisation.

Article 8 : Fin de formation

A la fin du stage, l'Organisme de Formation délivrera une attestation de formation précisant la nature du stage et l'assiduité du stagiaire à la Préfecture du département où se présentera le stagiaire. Elle s'engage à présenter le stagiaire à l'examen mis en place dans le département du Rhône, si les conditions requises dans la présente convention sont respectées.

Article 9 : Présentation à l'examen.

Pour être présenté à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, le stagiaire devra :

- Avoir satisfait aux exigences de l'association,
- Etre âgé de 17 ans au moins ou apporter la preuve de son émancipation à la date de l'examen,
- Avoir systématiquement remis les dossiers demandés complet et dans les temps impartis,
- Avoir suivi l'intégralité des cours pratiques et théoriques dispensés par l'équipe de formation.
- Être titulaire du Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (ou équivalent) et être à jour de formation continue de secourisme.

Fait le/...../..... à

« Je m'engage à avoir lu et approuvé l'intégralité du dossier »

Pour le stagiaire
Signature

Pour l'Organisme de Formation
Signature

Toute l'équipe reste à votre disposition pour plus de renseignements.

Section Oullinoise de Secourisme

Adresse Postale
1, Rue Etienne DOLET
69600 OULLINS

07 62 69 14 47

contact@secourisme69.com
www.secourisme69.com

